

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES HERBIERS

Séance du 3 avril 2024

Date de convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 3 avril à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire s'est réuni salle des Conseils de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Monsieur Christophe HOGARD – Président, hormis pour la délibération 07 sous la présidence de Madame Bénédicte GARDIN.

Présents :

LES HERBIERS : Christophe HOGARD sauf à la délibération n° 07 – Luc SOULARD – Angélique RICHARD – Magali LOISEAU – Odile PINEAU sauf à la délibération n°52 - Patrice BOUANCHEAU - Jean-Yves MERLET – Véronique BESSE - Angélique BOISSELEAU – Jean-Marie GRIMAUD - Hélène CHENAIS - Jean-Marie GIRARD – Isabelle CHARRIER-FONTENIT – Joseph LIARD – Aurélie PAQUEREAU jusqu'à la délibération n° 08

MOUCHAMPS : Patrick MANDIN – Sabine LOIZEAU – Jean-Michel LUMEAU – Sophie SIONNEAU

LES EPESSES : Jean-Louis LAUNAY – Philippe ALBERT

BEAUREPAIRE : Franck GAUTHIER – Jérôme GUERRY

VENDRENNES : Roseline PHLIPART

MESNARD LA BAROTIERE : Landry RONDEAU – Alexandra BEAUNÉ

SAINT PAUL EN PAREDS : Bénédicte GARDIN sauf aux délibérations n° 01, 02 et 52 - Nicolas GRELET

SAINT MARS LA REORTHE : Patrice BERTRAND – Laydie PASQUIER sauf aux délibérations n°08 et 09

Nombre de conseillers en exercice : 37

36 aux délibérations n° 01, 02, 07

35 à la délibération n°52

Nombre de conseillers présents : 29 de la délibération 01 à 02 – 30 de la délibération n° 03 à la délibération n° 06 – 29 à la délibération n° 07 et 08 – 28 à la délibération n° 09 – 29 de la délibération n° 10 à la délibération n° 51 – 27 à la délibération 52 – 29 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Nombre de conseillers votants : 35 de la délibération n° 01 à la délibération n° 02 – 36 de la délibération n°03 à la délibération n°06 – 35 à la délibération n° 07 et à la délibération n° 08 – 34 à la délibération 09 – 35 de la délibération n°10 à la délibération n° 51 – 33 à la délibération n° 52 – 35 de la délibération n° 53 à la délibération n° 54

Pouvoirs :

Roger BRIAND avait donné pouvoir à Luc SOULARD

Estelle SIAUDEAU avait donné pouvoir à Magali LOISEAU

Julie MARIEL-GODARD avait donné pouvoir à Joseph LIARD

Hélène POINGT-GASKA avait donné pouvoir à Philippe ALBERT

Stéphanie PELTIER avait donné pouvoir à Jean-Louis LAUNAY

Pascal LALLEMAND avait donné pouvoir à Roseline PHLIPART

Excusée :

Elodie BRANGER

Secrétaire de séance : Angélique RICHARD



• **37. SUBVENTION À L'ASSOCIATION « ENTREPRISES DU PAYS DES HERBIERS »
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024** - Rapporteur : Franck GAUTHIER

L'association « Entreprises du Pays des Herbiers » regroupe 157 entreprises de plus de 10 salariés sur le territoire de la Communauté de communes du Pays des Herbiers. Son objectif est de créer du lien entre les acteurs économiques au travers d'échanges et de réflexions sur des sujets économiques humains, environnementaux et sociétaux.

Le partenariat et les échanges nourris avec « Entreprises du Pays des Herbiers » sont des éléments essentiels à la politique de développement économique mise en œuvre par la collectivité.

Dans le cadre de ses activités, l'association « Entreprises du Pays des Herbiers » sollicite de la Communauté de communes du Pays des Herbiers, pour l'exercice 2024, une participation de 10 000 €, notamment affectée aux frais de fonctionnement incluant ceux de la salle Aire Village.

Ce lieu leur permet en effet de disposer d'un local identifié, d'un bâtiment opérationnel pouvant accueillir réunions, séminaires et événements commerciaux ainsi que d'une visibilité. En contrepartie, la collectivité pourra utiliser gratuitement, dans le cadre de ce partenariat, ces locaux pour l'organisation d'évènements (accueil, auditorium, espace exposition...) et pourra également les mettre à disposition de ses communes membres.

Vu l'avis favorable de la commission Développement Economique du 26 mars 2024,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 27 mars 2024,

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de bien vouloir :

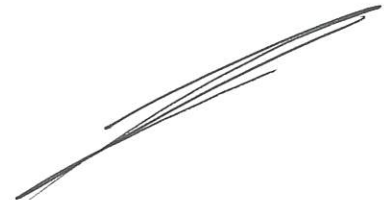
- approuver le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association « Entreprises du Pays des Herbiers » dont les crédits sont inscrits au budget principal 2024,
- l'autoriser, ou le Vice-Président délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée, le Conseil communautaire adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Angélique RICHARD,
Secrétaire de séance



Pour copie conforme,
Christophe HOGARD,
Président



Transmis en Préfecture le : 09 AVR. 2024
Publié électroniquement le : 09 AVR. 2024

